

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

EN BREF

- **Stades F2 à F3**
- **Anthraxose / Oïdium** : Peu de symptômes mais temps favorable à leur développement
- **Chenille** : Fin de pression (continuer à surveiller les éclosions tardives)
- **Cochenilles** : Période de ponte non débutée
- **Cécidomyies** : Observés sur bourgeons uniquement

Stades

Si le développement du cassis était resté assez lent jusqu'à maintenant, les températures plus chaudes de ces derniers jours ont permis d'amener la majorité des parcelles vers la pleine floraison. Les parcelles suivies étaient majoritairement entre les stades **F2** (50% des fleurs ouvertes) et **F3** (pleine floraison) lors de la tournée d'observation.



Noir de Bourgogne en pleine floraison

stade	F1	F2	F3	I1	I3
variétés		NB secteur tardif			
			NB secteur précoce		
			BD		
				RN	

VU DANS LES VERGERS

L'activité liée aux pollinisateurs s'accroît (dès que le vent tombe) ! Les premières nouaisons visibles sur les parcelles les plus précoces en sont la preuve !

Intéressé ? N'hésitez pas à parcourir la [Note Nationale Biodiversité](#) sur les abeilles sauvages ou l'[article sur les pollinisateurs sauvages](#) de l'OFB.



Abeille domestique vue sur fleurs de cassis

REGLEMENTATION :

Avec l'arrivée des fleurs, qu'elles soient dans les inter-rangs ou sur les cassissiers, arrive aussi l'application de la **réglementation abeille**. Pour plus d'information cliquez [>ici<](#).

Anthraxose/ Oïdium

Des projections d'anthraxose ont eu lieu à Beaune du samedi 22 au lundi 24 Avril, depuis les projections sont restées éparses. Les températures chaudes et les épisodes de pluies fréquents (nouveaux épisodes pluvieux prévus pour vendredi et dimanche prochains) que nous avons actuellement sont les conditions idéales pour le développement de l'anthraxose mais aussi de l'oïdium (dont l'apparition ne devrait pas tarder).

- ⇒ Le mois de mai correspond habituellement à la période de risque maximale pour l'anthraxose avec une progression des symptômes très marquée. C'est aussi la période d'apparition de l'Oïdium sur les parcelles !



niveau de risque



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Chenilles

Quasiment aucune chenille n'est visible sur les parcelles infestées qui ont été traitées (sauf quelques parcelles encore infestées près de la forêt de Cîteaux). Sur les parcelles non-traitées, quand elles sont présentes, les chenilles ont pour la plupart atteint leur taille d'adulte (>1cm) et sont donc beaucoup moins voraces.

La pression diminue donc sur les parcelles touchées cette année. Si la vigilance baisse, il est important de continuer à les surveiller pour ne pas se faire surprendre par une seconde éclosion tardive comme ce fut le cas l'année dernière sur certaines parcelles.



niveau de risque

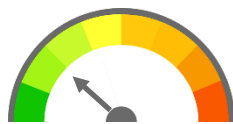


Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Cochenilles

Pour le moment, aucun œuf n'a été observé sous les boucliers des femelles. Les premières pontes coïncident normalement avec la mi-nouaison et l'essaimage des larves baladeuses avec la fin de la nouaison.

Des auxiliaires peuvent être présents sur vos parcelles pour vous aider à lutter contre la cochenille (abeilles parasitoïdes, petites coccinelles noires, ...). Ces auxiliaires sont cependant beaucoup plus sensibles aux traitements phytosanitaires que les cochenilles. En cas de faible infestation, éviter de traiter ses parcelles peut permettre de favoriser cette biodiversité fonctionnelle.



niveau de risque



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.



Cochenilles femelles aux boucliers enlevés

Cécidomyes

Les premières cécidomyes ont été observées sur les secteurs forêt de Cîteaux et vallée de la Saône. Le développement de la première génération a donc commencé sur ces secteurs.



niveau de risque



Cécidomyes observées sous une feuille terminale

Pucerons

La pression liée aux pucerons jaunes et verts reste faible sur la plupart des parcelles (sauf quelques parcelles historiquement sensibles). Les premières colonies de pucerons cendrés ont pu être observées mais elles restent éparées avec peu de dégâts visibles (colonies situées sur les tiges à l'extrémité des rameaux, indice de présence : feuilles terminales recroquevillées). Les populations de coccinelles sont en revanche maintenant très présentes (notamment sur secteur de Beaune, Nuits et Hautes-Côtes) et remplissent aujourd'hui leur rôle de régulateur.



Colonie de pucerons cendrés sous feuilles



Coccinelle vue sur rameaux infestés de pucerons



niveau de risque

Point Info

Fiches « Points de vigilance pour un pulvérisateur performant » : Une nouvelle fiche sur le réglage des pulvérisateurs vient d'être mise en ligne par l'équipe viticulture de la CA21. Des conseils applicables à la filière cassis ! Vous retrouverez la nouvelle fiche [>ici<](#) ainsi que toutes les fiches antérieures sur le sujet en cliquant [>ici<](#)



Retrouvez toutes les fiches Biodiversité & Santé des agro-systèmes sur : <https://ecophyto-bfc.fr/documentation/fiches-biodiversite/>



Début de la floraison, attention à la réglementation Abeilles :

https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/Liste_Fichiers_Frontend/BSV/Grandes_cultures/Note_nationale_abeille_reglementation_version_consolidee_04-2023_vf.pdf

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.